Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mercredi 13 décembre 2017 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon; Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges; Lionel Perez, conseiller du district de Darlington; Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce; Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;

Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;

Pierre Boutin, directeur des travaux publics;

Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;

Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA17 170313

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en retirant le dossier suivant :

40.11 - Refuser les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), pour la délivrance du permis de transformation visant l'ajout d'une cour anglaise au 4412, avenue Marcil - secteur significatif à normes - dossier relatif à la demande de permis 3001307037.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 à 19 h et des séances extraordinaires du 6 décembre 2017 à 19 h et 20 h 30 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Sue Montgomery	Annonce qu'elle renonce à sa rémunération additionnelle à titre de maire d'arrondissement, équivalant actuellement à environ 27 000 \$ incluant l'indexation et les charges sociales. Fait état des rencontres et événements auxquels elle a participé depuis son élection, notamment à la soirée de Noël pour les familles de Côte-des-Neiges, organisée par le SPVM au Collège Notre-Dame.
Christian Arsenault	Indique avoir assisté à plusieurs formations pour les nouveaux élus et participé à plusieurs séances du conseil de Ville et du conseil d'arrondissement dont celle pour l'adoption du budget et du PTI et en donne les détails. Mentionne avoir été nommé membre des Commissions sur l'inspecteur général et sur l'examen des contrats, rappelle que sa priorité est de travailler dans son district et que le projet du parc Loyola est actuellement au centre de celle-ci.
Magda Popeanu	Rappelle que le droit au logement a récemment été confirmé par le gouvernement du Canada dans sa <i>Stratégie sur le logement</i> et que son souhait est de travailler ardemment pour améliorer le parc immobilier en matière de salubrité. Elle annonce qu'il y aura sous peu le lancement du Programme Accèslogis Montréal et que des investissements sont prévus dans le budget de la Ville pour lutter contre l'insalubrité, en finançant notamment l'embauche d'inspecteurs supplémentaires.
	En lien avec l'adoption du budget de l'arrondissement, mentionne quelques ajouts ayant été faits à la suite de l'élection, notamment le budget pour l'inspection et pour la lutte à l'herbe à poux.
	En lien avec sa responsabilité sur la diversité sociale, explique que la Ville recevra des subventions du gouvernement provincial afin de lutter notamment contre le profilage racial et la discrimination.



Peter McQueen	Salue la participation de tous les candidats aux élections et souligne la présence de Mme Élaine Éthier, candidate défaite dans le district de Notre-Dame-de-Grâce. En lien avec le Théâtre Empress, croit que le groupe Théâtre Empress/Cinéma NDG doit poursuivre son travail car la volonté du milieu est d'avoir un projet culturel dans ce bâtiment. Urge le MTQ d'inviter la STM à la rencontre du Comité de bon voisinage Turcot le 6 février prochain à 19 h, au Centre Saint-Raymond.
• Lionel Perez	Indique que le conseil d'arrondissement a adopté son PTI, lequel s'inscrit en continuité avec les orientations de la précédente administration, et se dit fier de son travail pour l'aménagement d'une aire canine dans son district. Annonce que le nouveau nom de son parti politique sera Mouvement Montréal. Souligne l'adoption d'une motion de son parti dénonçant l'état de la situation en Lybie lors de la dernière séance du conseil de Ville et déplore le rejet de leur seconde motion, laquelle visait à adopter une charte des chantiers énonçant des droits aux citoyens et commerçants lors de chantiers de construction. Souligne qu'une motion demandant au gouvernement fédéral d'instaurer une taxe d'accise sur les boissons sucrées, de retourner une partie de cette taxe aux municipalités et de limiter l'accès à ces boissons dans nos installations lors des renouvellements de contrats a été adoptée lors de la dernière séance du conseil de Ville. Déplore le reportage sur deux mosquées de l'arrondissement dans lequel les propos véhiculés sont erronés.
Marvin Rotrand	A déposé une motion urgeant le gouvernement fédéral d'établir une taxe d'accise sur les boissons sucrées et remercie M. Perez de la proposition d'amendements et les membres du conseil d'avoir voté en faveur de celle-ci. Indique que 23 projets dans l'arrondissement sont inscrits au Programme complémentaire pour le repavage adopté par le conseil de Ville, notamment, le chemins Queen-Mary, mais déplore le fait que l'intersection de l'avenue Westbury et des chemin Circle et Queen-Mary ne soit pas inscrite pour un réaménagement géométrique, cette intersection étant dangereuse. Annonce le point 20.01 a l'ordre du jour concernant l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de jeux d'eau au parc MacDonald. Mentionne que le budget adopté par l'arrondissement le 6 décembre dernier comprend des investissements pour le parc de la Savane, pour le nouveau parc situé sur l'ancien terrain du concessionnaire Volvo et pour compléter les travaux du secteur de la Savane. Déplore une intervention de M. François Legault à l'Assemblée nationale selon laquelle les enseignants juifs portant la kippa ne devraient pas pouvoir enseigner dans les écoles publiques du Québec.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

Jean Dermine	Souhaite connaître les démarches que la Ville peut entreprendre et le soutien qu'elle peut apporter pour s'assurer de l'implantation d'une école primaire dans le secteur du Triangle, et soutient que les résidents de ce secteur souhaitent l'augmentation de la fréquence de passage de la ligne d'autobus 92.
William Easterbrook	Demande au conseil de confirmer que le projet d'aménagement d'un toit sur le terrain de bocce du parc Georges-Saint-Pierre ira de l'avant.
Michael Shafter	Demande à ce que des investissements soient faits pour le logement social sur le site de l'Hippodrome et si un fonctionnaire de l'arrondissement est responsable de ce dossier.
Hossein Pourshafiey	Rappelle sa demande pour l'élaboration d'un plan visant à améliorer le secteur de la rue Saint-Jacques.
Joël Coppieters	Félicite l'arrondissement pour le point 20.02 prévoyant l'octroi d'un contrat pour la gestion des évictions par un organisme à but non lucratif, demande des précisions sur l'embauche d'inspecteurs et souhaite la création d'un permis pour les grands propriétaires immobiliers confirmant la qualité des logements.
Claire Abraham	À titre de représentante du Projet Genèse, dépose une étude réalisée par le comité Namur—Jean-Talon de la Table de concertation sur le logement social de la CDC Côte-des-Neiges, en explique les grandes lignes et demande au conseil d'aller au-delà des objectifs prévus à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Marvin Rotrand	S'enquiert de l'échéancier pour l'appel d'offres et les travaux de réfection des ruelles de l'arrondissement.
	Souhaite connaître la procédure pour nommer une place José Rizal dans le parc Mackenzie-King alors qu'un parc sur le chemin Queen-Mary est déjà nommé ainsi.

Mme Magda Popeanu quitte la salle.

Peter McQueen	Demande si les inspecteurs en bâtiment doivent faire une déclaration d'intérêt pécuniaire.
	Souhaite savoir à quel moment la glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge peut être faite.

ANTIALES DU MARION

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

M. Marvin Rotrand mentionne avoir reçu une pétition signée par 80 % des résidents de la rue Globert, entre le boulevard Décarie et le chemin Circle, concernant l'installation de dos d'âne.

RÉSOLUTION CA17 170315

MANDAT - ÉVALUATION D'ACQUISITION DU THÉÂTRE EMPRESS

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin d'entreprendre les démarches pour évaluer la proposition d'acquisition du Théâtre Empress situé au 5550, rue Sherbrooke Ouest par l'organisme à but non lucratif Théâtre Empress | Cinéma NDG.

Un débat s'engage.

Mme Magda Popeanu est de retour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1173558045

RÉSOLUTION CA17 170316

CONTRAT - LES ENTREPRISES BERTHIER INC. - PATAUGEOIRE DU PARC MACDONALD

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à Les Entreprises Berthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 503 676,73 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Macdonald en jeux d'eau et aménagement de paysage au parc Macdonald, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-17-AOP-DAI-051 - Programme aquatique de Montréal (PAM - Volet mise aux normes).



D'autoriser une dépense à cette fin de 438 075 \$ plus les taxes, pour un total de 503 676,73 \$, comprenant les contingences au montant de 45 788,79 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1174921013

RÉSOLUTION CA17 170317

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCENV

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'approuver la signature d'une convention de service entre l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et la Société Environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour réaliser un projet visant une gestion humanitaire et environnementale des biens disposés en bordure de rue lors d'une éviction, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

D'octroyer la somme de 114 975 \$ (taxes incluses) et de constituer une réserve de 19 545,75 \$ (taxes incluses) pour les évictions dépassant le nombre initialement prévu (100).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1174795002

RÉSOLUTION CA17 170318

CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS - LOCAUX PRÊTÉS AUX LOISIRS SPORTIFS CDN-NDG

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature de cinq contrats de services pour l'entretien sanitaire, l'accueil et le soutien à l'organisation des locaux dans cinq installations prêtées à l'organisme Loisirs sportifs CDN–NDG pour une période de trois ans et octroyer une dépense maximale de 3 060 923,32 \$, taxes incluses.



D'imputer	cette	dépense	conformément	aux	informations	financières	inscrites	au
dossier dé	cision	nel.						

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1173982003

RÉSOLUTION CA17 170319

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 7 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 2 249 \$.

Organisme	Justification	Montants et Donateurs
Dépôt alimentaire Notre-Dame-de- Grâce 2146, avenue Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5 a/s M. Daniel Rotman, directeur	Pour apporter notre soutien aux activités du temps des Fêtes 2017.	TOTAL: 260 \$ Sue Montgomery 260 \$
Général Cafétéria communautaire Multicaf 3600, avenue Barclay, bureau 320 Montréal (Québec) H3S 1K5 a/s M. Roger Côté, directeur	Afin d'assurer le succès d'une distribution alimentaire à plus de 220 familles nécessiteuses pendant la période des fêtes de fin d'année à la Cafétéria communautaire Multicaf, organisme fiduciaire pour les magasins Partage.	TOTAL: 260 \$ Sue Montgomery 260 \$
Association des Philippins de Montréal et Banlieues (FAMAS) inc. Filipino Association of Montreal and Suburbs (FAMAS) Inc 4708, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H7 a/s Mme Mercy Sia Vice-présidente interne	Afin d'aider à l'organisation de différentes activités pour la période du temps des Fêtes 2017.	TOTAL: 110 \$ Marvin Rotrand 110 \$
Centre social créative Creative Social Center 5237, avenue Clanranald Montréal (Québec) H3X 2S5 a/s Mme Diana Fraid, présidente	Pour aider à la réussite de la célébration du Festival des lumières.	TOTAL: 110 \$ Marvin Rotrand 110 \$



Les Amis de la Loge de Montréal The Montreal Lodge Brothers 6691, Côte-St-Luc, #6 Montréal (Québec) H4V 1G9 a/s M. John Fitzroy, secrétaire	Pour apporter notre soutien au party de Noël organisé pour les enfants qui aura lieu le 9 décembre 2017.	TOTAL: 72 \$ Marvin Rotrand 72 \$
Le Programme Mentor Dovi Worenklein The Dovi Worenklein Mentor Program 2195, avenue Ekers Montréal (Québec) H3S 1C6 a/s Rabbi Mordechai Tober Directeur général	Pour aider à la réussite de ses programmes, notamment ceux destinés à l'amélioration des relations parents-enfants, en plus des «Mentor Program», « Kids at risk » et « Afternoon Homework Center » et pour apporter un soutien et des services à la réinsertion dans la communauté des femmes battues.	TOTAL: 1 000 \$ Lionel Perez 1 000 \$
Sauvetage de Montréal Hatzoloh 1090, avenue Pratt, bureau 202 Montréal (Québec) H2V 2V2 a/s M. Yosef Wenger	Pour soutenir les services offerts comme premier répondant à certaines communautés juives de notre arrondissement.	TOTAL: 437 \$ Lionel Perez 437 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1175265015

RÉSOLUTION CA17 170320

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 3 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault Magda Popeanu

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 44 770 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017–2018) dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans.

Organisme	Projet et Période	Montant
Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges	Mon centre j'y suis, j'y reste du 12-12-2017 au 30-06-2018	11 410 \$
Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges	Pour bien animer du 12-12-2017 au 30-06- 2018	19 371 \$
À deux mains inc. Head and hands Inc.	Projet mauve du 12-12-2017 au 30-06-2018	13 989 \$



D'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1171247002

RÉSOLUTION CA17 170321

DÉPENSE ADDITIONNELLE - D.C. EXCAVATION INC. - RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser une dépense maximale additionnelle de 21 000 \$, taxes incluses, aux mêmes termes et conditions, à D.C. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour l'année 2017, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant - Appel d'offres public 13-12588.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1177291001

RÉSOLUTION CA17 170322

DÉPENSE - CONGRÈS FCM 2017

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

De ratifier la dépense de 200,97 \$ afin d'acquitter le total des frais pour la participation de M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon, à titre de représentant de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2017 qui se déroulait à Ottawa, Ontario du 1^{er} au 4 juin 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Monsieur Marvin Rotrand s'abstient de voter.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1175265006

RÉSOLUTION CA17 170323

CALENDRIER 2018 - SÉANCES DU CA

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'approuver, tel que soumis, le calendrier des séances ordinaires et les lieux des séances ordinaires et extraordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018.

Dates	Lieux
Lundi 15 janvier	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 12 février	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 12 mars	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland
Mercredi 11 avril	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 7 mai	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Lundi 4 juin	Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland
Mardi 26 juin	Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Lundi 13 août	Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges
Mardi 4 septembre	Salle du conseil 5160, boulevard Décarie
Mardi 9 octobre	Salle du conseil 5160, boulevard Décarie
Lundi 5 novembre	Salle du conseil 5160, boulevard Décarie
Lundi 3 décembre	Salle du conseil 5160, boulevard Décarie

^{*} Toutes les séances ordinaires se tiennent à 19 heures.



Les séances extraordinaires se tiennent habituellement à la salle de réunion du bureau d'arrondissement situé au 5160, boulevard Décarie ou au Centre de conférence Gelber de la Fédération CJA (Maison Cummings) au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1174570027

RÉSOLUTION CA17 170324

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018–2019–2020, un règlement autorisant un emprunt de 2 731 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement, et dont présentation du projet de règlement est faite à même le sommaire décisionnel.

40.01 1177078001

RÉSOLUTION CA17 170325

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018–2019–2020, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 7 157 000 \$ pour la réalisation de réfection routière, de réfection de ruelles, de pistes cyclables et de réparations mineures de trottoirs, et dont présentation du projet de règlement est faite à même le sommaire décisionnel.

40.02 1177078002

RÉSOLUTION CA17 170326

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montmogery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018–2019–2020, un règlement autorisant un emprunt de 7 239 000 \$ pour des travaux de réfection et de protection d'immeubles à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, et dont présentation du projet de règlement est faite à même le sommaire décisionnel.

40.03 1177078003



AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance du conseil d'arrondissement ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), et dont présentation du projet de règlement est faite à même le sommaire décisionnel.

1174570024	40.04 1174570	24		

RÉSOLUTION CA17 170328

AVIS DE MOTION

ATTENDU QU'en raison de la construction d'une nouvelle école, les écoles Azrieli Herzliah désirent aménager un débarcadère sur le domaine public, soit sur le côté est de l'avenue Mountain Sights, de manière adjacente au lot 2 647 476 (ci-après, les travaux), afin de permettre aux élèves d'embarquer et de débarquer des autobus scolaires en toute sécurité et afin de permettre à une garderie présente dans l'immeuble voisin d'utiliser également un tel débarcadère lors de sorties nécessitant un déplacement en autobus;

ATTENDU QUE la Ville accepte que l'école exécute de tels travaux aux termes et conditions prévus au présent règlement.

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un débarcadère situé sur le coté est de l'avenue Mountain Sights sur une partie du lot portant le numéro de lot 2 652 188, et dont présentation du projet de règlement est faite à même le sommaire décisionnel.

40.05 1173558002			

RÉSOLUTION CA17 170329

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA17 17285

ATTENDU QUE le projet de règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges (exercice financier 2018) a été précédé d'un avis de motion et a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 22 novembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA17 17285 sur les subventions à la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges (exercice financier 2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1173571005

RÉSOLUTION CA17 170330

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA17 17286

ATTENDU QUE l'article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) prévoit que le conseil municipal peut approuver le budget d'une société de développement commerciale, après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption, et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements:

ATTENDU QUE le conseil municipal lors de son assemblée du 25 août 2003 a adopté le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissements de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108);

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement lors de son assemblée du 27 juin 2017 a autorisé la constitution de la Société de développement commerciale Expérience Côte-des-Neiges:

ATTENDU QUE le projet de règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, a été précédé d'un avis de motion et a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 22 novembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA17 17286 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



40.07 1	172703013
---------	-----------

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA17 17287

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

De reporter l'étude de ce dossier à la fin de la présente séance.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1177551006

RÉSOLUTION CA17 170332

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA17 17288

ATTENDU QUE le projet de règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018 a été précédé d'un avis de motion et a été présenté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA17 17288 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1176954007

RÉSOLUTION CA17 170333

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 4611-4613, AVENUE MARCIL



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 4611-4613, avenue Marcil, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1173558051

RÉSOLUTION CA17 170334

PIIA - 3175, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine est soumis à l'application du règlement RCA07 17121;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) formulé lors de la séance du 18 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que le CHU Sainte-Justine soumettra, avant que le permis ne soit délivré, un relevé métré et photographique précis des galeries ouvertes des blocs 3 et 5;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant l'ajout de salles de mécanique sur le toit des blocs 3 et 5 du CHU Sainte-Justine sont conformes aux articles 21, 22, 24 et 29 du règlement RCA07 17121, aux articles 23, 118.9 et 668 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) de même qu'aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver les travaux proposés aux documents numérotés P-1 à P-12, estampillés le 3 octobre 2017 ainsi qu'au rapport produit par la firme Brodeur, estampillé le 13 octobre 2017, annexés au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001322216, pour lequel l'approbation du conseil est requise, en vertu du Règlement RCA07 17121, articles 21, 22, 24 et 29 et en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), articles 23, 118.9 et 668.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1173558050



PIIA - 3791, CHEMIN QUEEN-MARY

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver les plans, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), pour l'émission du permis visant l'ajout de fenêtres, le déplacement d'un portail, le remplacement d'un garde-corps, la construction d'un trottoir et d'un escalier pour l'immeuble situé au 3791, chemin Queen-Mary - grande propriété à caractère institutionnel et site patrimonial déclaré du Mont-Royal, conditionnellement à la plantation d'arbres et de haies, tel que présentés sur les plans P-1 à P-5 préparés par l'agence d'architecture Affleck de la Riva et le plan P-6 préparé par la firme d'ingénierie CIMA+, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en dates du 27 juin 2017 et du 12 octobre 2017, joints en annexe - demande de permis 3001296667.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1173558036

RÉSOLUTION CA17 170336

PIIA - 4595, CHEMIN DE LA CDN

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en tenant compte des critères proposés aux articles : 118.1, 118.6, 122.5.1, 345.2 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et à l'article 19 du projet particulier PP-12, pour la délivrance de deux permis permettant l'abattage de 23 frênes malades et de 26 autres arbres ainsi que leur remplacement, sur la propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges situé au 4595, chemin de la Côte-des-Neiges, tel que proposé dans les rapports de la firme Nadeau, datés du 19 juillet 2017 (en pièce jointe) - dossier relatif aux demandes de permis 3001327760 et 3001327764.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1173558048

RÉSOLUTION CA17 170337

PIIA - 4595, CHEMIN DE LA CDN



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), en tenant compte des critères proposés aux articles : 118.1, 122.5.1, 345.2 et 668 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et à l'article 19 du projet particulier PP-12, pour la délivrance du permis permettant l'abattage de 16 arbres et leur remplacement, sur la propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges situé au 4595, chemin de la Côte-des-Neiges, tel que proposé dans le rapport de la firme Nadeau, daté du 9 février 2017 (en pièce jointe) - dossier relatif à la demande de permis 3001297635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1173558047

RÉSOLUTION CA17 170338

PIIA - 7141, RUE SHERBROOKE OUEST

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) en tenant compte des critères proposés aux articles 112, 116, 118.9 et 668 et de l'article 13 du projet particulier PP-101, pour la délivrance du permis visant l'agrandissement du pavillon des sciences situé au 7141, rue Sherbrooke Ouest, tel que présenté aux plans P-1 à P-17 et estampillés le 23 novembre 2017 et ME-1 À ME-18 et estampillés le 1^{er} décembre 2017 à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce – Grande propriété à caractère institutionnel - demande de permis 3001331590.

La présente autorisation est accompagnée des conditions suivantes :

- le requérant doit déposer une étude acoustique sur le bruit émanant des cheminées. Cette étude doit démontrer que le nombre de décibel à l'intérieur des résidences étudiantes situées sur le campus Loyola et aux limites de terrain respecte les normes municipales;
- le plan de gestion des déplacements déposé par le requérant devra être approuvé par l'arrondissement;
- le requérant doit déposer une garantie financière de 50 000 \$ assurant le respect des conditions quant aux mesures prises pour limiter les nuisances causées par le bruit des cheminées, le respect des normes municipales au niveau acoustique ainsi que pour la réalisation de l'écran.

Le permis sera émis lorsque l'ensemble des conditions seront respectées.

La garantie bancaire sera maintenue jusqu'à l'achèvement du projet et sera libérée lorsqu'un rapport attestant que les niveaux sonores des cheminées en opération respectent les normes municipales.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1173558046

RÉSOLUTION CA17 170339

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FÉVRIER 2018

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 13 décembre 2017 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances numéros OCA17 17050, OCA17 17051 et OCA17 17052 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1177772002

RÉSOLUTION CA17 170340

NOMINATION - REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PME MTL CENTRE-VILLE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

De demander au conseil d'agglomération de nommer madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1173930006

RÉSOLUTION CA17 170341

CÉLÉBRANTS POUR LES MARIAGES



Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

Demander au ministre de la Justice de désigner Mme Sue Montgomery, mairesse de l'arrondissement, Mme Magda Popeanu, conseillère de Ville du district de Côtedes-Neiges, M. Christian Arseneault, conseiller de Ville du district de Loyola, M. Lionel Perez, conseiller de Ville du district de Darlington, pour agir à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la l'arrondissement.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

De modifier l'extrait « territoire de l'arrondissement » par « territoire de la Ville de Montréal ».

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1173930004

RÉSOLUTION CA17 170342

DÉPÔT - DOSSIERS DÉCISIONNELS - OCTOBRE 2017

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017.

60.01 1174535017

RÉSOLUTION CA17 170343

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA17 17287

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'enlèvement et le déblaiement de la neige* (RCA06 17104) a été précédé d'un avis de motion et a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 22 novembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.
Il est proposé par Sue Montgomery
appuyé par Peter McQueen
D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA17 17287 modifiant l'article 1 du Règlement sur l'enlèvement et le déblaiement de la neige (RCA06 17104).
Un débat s'engage.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.08 1177551006
L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.
La séance est levée à 21 h 10.
Sue Montgomery Geneviève Reeves
La mairesse d'arrondissement La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA17 170313 à CA17 170343 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

